



Bruxelles, le 11.3.2020
COM(2020) 98 final

ANNEX

ANNEXE

de la

**COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU
CONSEIL, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET AU COMITÉ
DES RÉGIONS**

Un nouveau plan d'action en faveur de l'économie circulaire

Pour une Europe plus propre et plus compétitive

ANNEXE

Actions clés	Date
UN CADRE D'ACTION POUR DES PRODUITS DURABLES	
Proposition législative relative à une initiative en faveur d'une politique des produits durables	2021
Proposition législative visant à donner aux consommateurs les moyens de participer à la transition verte	2020
Mesures législatives et non législatives instaurant un nouveau « droit à la réparation »	2021
Proposition législative sur la justification des allégations écologiques	2020
Introduction de critères et objectifs obligatoires en matière de marchés publics écologiques dans la législation sectorielle et mise en place progressive de l'obligation de communiquer des informations sur ce type de marchés publics	Dès 2021
Révision de la directive relative aux émissions industrielles et intégration des pratiques contribuant à l'économie circulaire dans les prochains documents de référence sur les meilleures techniques disponibles	Dès 2021
Lancement d'un système de déclaration et de certification mis en œuvre par l'industrie	2022
PRINCIPALES CHAÎNES DE VALEUR DES PRODUITS	
Initiative d'économie circulaire pour le matériel électronique, chargeur universel et systèmes de récompense pour le retour des anciens appareils	2020/2021
Révision de la directive relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques et orientations pour clarifier ses liens avec le règlement REACH et les exigences en matières d'écoconception	2021
Proposition relative à un nouveau cadre réglementaire pour les batteries	2020
Révision de la réglementation relative aux véhicules hors d'usage	2021
Révision de la réglementation relative au traitement approprié des huiles usagées	2022
Révision des exigences essentielles relatives aux emballages en vue de les renforcer et de réduire les emballages, le suremballage et les déchets d'emballages	2021
Exigences obligatoires relatives à la teneur en matières plastiques recyclées et mesures de réduction des déchets plastiques pour les produits essentiels tels que les emballages, les matériaux de construction et les véhicules	2021/2022
Restriction des microplastiques ajoutés intentionnellement et mesures relatives à	2021

la libération non intentionnelle de microplastiques	
Cadre d'action en faveur des plastiques biosourcés et des plastiques biodégradables ou compostables	2021
Stratégie de l'UE pour les textiles	2021
Stratégie pour un environnement bâti durable	2021
Initiative visant à remplacer les emballages, articles de table et couverts à usage unique par des produits réutilisables dans les services de restauration	2021
MOINS DE DÉCHETS, PLUS DE VALEUR	
Objectifs de réduction des déchets pour certains flux et autres mesures relatives à la prévention des déchets	2022
Modèle harmonisé à l'échelle de l'UE pour la collecte sélective des déchets et l'étiquetage afin de faciliter cette collecte	2022
Méthodes permettant d'assurer la traçabilité et de limiter le plus possible la présence de substances préoccupantes dans les matériaux recyclés et les articles fabriqués à partir de ceux-ci	2021
Systèmes d'information harmonisés concernant la présence de substances préoccupantes	2021
Définition du champ d'application de nouveaux critères relatifs à la fin du statut de déchet et aux sous-produits à l'échelle de l'UE	2021
Révision de la réglementation relative aux transferts de déchets	2021
FAIRE DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE UNE RÉALITÉ POUR LES INDIVIDUS, LES VILLES ET LES RÉGIONS	
Soutien à la transition vers l'économie circulaire au moyen de la stratégie en matière de compétences , du plan d'action pour l'économie sociale à venir, du pacte sur les compétences et du Fonds social européen plus	Dès 2020
Soutien à la transition vers l'économie circulaire au moyen des Fonds relevant de la politique de cohésion , du mécanisme pour une transition juste et d' initiatives urbaines	Dès 2020
ACTIONS TRANSVERSALES	
Amélioration des outils de mesure, de modélisation et d'action pour rendre compte des synergies entre l'économie circulaire et l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à celui-ci au niveau national et au niveau de l'UE	Dès 2020
Cadre réglementaire pour la certification des absorptions de carbone	2023
Intégration des objectifs de l'économie circulaire dans la révision des orientations en matière d'aides d'État dans les domaines de l'énergie et de l'environnement	2021
Intégration des objectifs de l'économie circulaire dans la réglementation relative à la publication d'informations non financières et initiatives en matière de	2020/2021

gouvernance d'entreprise durable et de comptabilité environnementale	
MENER LES EFFORTS AU NIVEAU MONDIAL	
Mener les efforts en vue de parvenir à un accord mondial sur les matières plastiques	Dès 2020
Proposer une alliance pour une économie circulaire mondiale et ouvrir des discussions sur un accord international relatif à la gestion des ressources naturelles	Dès 2021
Intégration des objectifs de l'économie circulaire dans les accords de libre-échange , dans d'autres processus et accords bilatéraux, régionaux et multilatéraux et dans les instruments de financement de la politique extérieure de l'UE	Dès 2020
SUIVI DES PROGRÈS RÉALISÉS	
Mise à jour du cadre de suivi de l'économie circulaire pour tenir compte des nouvelles priorités d'action et élaborer de nouveaux indicateurs relatifs à l'utilisation des ressources , y compris l' empreinte sur les matières premières et l' empreinte de consommation	2021